Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20260325-DELIB20033-DE

Dél[illegible]

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 20 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Convocation :
Du 16/03/2026

Affichage : 26/03/2026

L'An deux mille vingt-six, le 20 mars à 19 heures,
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Gaëlle GUILLO, Jacques LE METAYER, Maxime PERRIN, Marina HERVE, Cécile LE MOUEL, Antoine BERTHO, Taïbou CARADEC, Cécile DANIEL, Jeanne-Françoise DAGORNE, Françoise DELATTRE, Dominique GUEMENE, Karine LE CORFF, Estelle LEPIOUFF, Jérôme LE QUINTREC, Eric MALOLEPSZY, Sébastien MAURY-KERVELLA, Jean-Marc MORIO, Pierre PAYS

Absents – Excusés :

Secrétaire de séance : Sébastien MAURY-KERVELLA

3 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Monsieur Pierrick MESSAGER, maire

Le Code des marchés publics prévoit que « pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, sont constituées une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, ces commissions sont constituées du maire ou de son représentant, président, et de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ».
Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal procède à l'élection des membres suivants :

Président : Pierrick MESSAGER

Membres titulaires :

Antoine BERTHO
Jacques LE METAYER
Maxime PERRIN

Membres suppléants :

Dominique GUEMENE
Sébastien MAURY KERVELLA
Jean-Marc MORIO

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20260325-DELIB20033-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, adopte la désignation et la composition de la commission d'appel d'offres telle que définie ci-dessus.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire



Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.